



## Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr)

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

---

#### ● **Essai de sirène**

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et de son éventuel déclenchement en cas d'incident grave, la municipalité dispose de la sirène de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers comme moyen d'alerte local. Cet équipement doit régulièrement être contrôlé afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

Ainsi, un essai de cette sirène a été programmé

**Mardi 04 juillet 2017 à 11 heures**

Donc, pas de panique ... tout va bien !!!!

\*\*\*\*\*

### **COMPTE-RENDU DE REUNION** **DE CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le vingt-neuf mai deux mille dix-sept à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

**Présents** : Mmes Isabelle JACQUIER, Lilia HURÉ, Sonia MORET, Frédérique TARTIER-JACOB et Joëlle CRELIER et Mrs Jean-François LESSARD, Renaud SABATIER, Christophe BADOT, Fabrice CHEVILLARD, Henri LIEUTET, Dominique REVILLOT, Daniel MOREIL et Francis DEBRAS

**Absents** : Laëtitia FAVAUT

**Secrétaire de séance** : D. REVILLOT

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du Jour**

1. BP 2017 – Crédits supplémentaires - Décision modificative n° 1 pour investissements nouveaux
2. Lotissement du Meix Pourcher – Approbation du Compte Administratif 2016 – Correctif
3. Installations classées pour la protection de l'environnement – CIMSARO – Avis
4. Maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle périscolaire – Avenant au contrat – 2<sup>ème</sup> demande
5. Vœu sur le financement des transports suite transfert compétences Département – Région
6. Questions diverses

#### 1. **BP 2017 – Crédits supplémentaires - Décision modificative n° 1 pour investissements nouveaux**

Monsieur le Maire rapporte aux élus que de nouveaux crédits de 16 000 € seront disponibles sur le budget principal 2017. Il propose que la commission travaux se réunisse pour travailler sur les nouveaux investissements possibles. Celle-ci est programmée le 20 juin 2017 à 18 h. Délibération reportée.

## 2. **Lotissement du Meix Pourcher – Approbation du Compte Administratif 2016 – Correctif**

Monsieur DEBRAS explique qu'une erreur matérielle entache la délibération approuvant le Compte Administratif car les résultats qui y sont indiqués correspondent à ceux de 2015 et non 2016. Il est précisé que cela ne remet pas en cause le vote du Compte Administratif qui lui était correct. Le correctif fera donc état des résultats 2016 tels qu'approuvés à savoir :

- un déficit de fonctionnement de 197.43 € et un déficit d'investissement de 1 422.07 €
- un résultat de fonctionnement global excédentaire de 54 671.49 € et un résultat d'investissement global de 32 341.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le correctif tel que proposé.

## 3. **Installation classée pour la protection de l'environnement – CIMSARO – Avis**

Monsieur DEBRAS rapporte qu'une enquête publique a eu lieu du 24 avril au 23 mai dernier pour autoriser l'exploitation d'une usine de concassage de calcaire cuit pour la fabrication de ciment, classifiée installation classée pour la protection de l'environnement, sur la commune d'Epervans. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une cimenterie qui aurait pour but de cuire le calcaire et que l'installation n'est pas classée « site SEVESO » ce qui signifie qu'il n'a pas été identifié comme site industriel présentant un risque d'accidents majeurs. Cette nouvelle entreprise s'appelle CIMSARO (Ciments de la Saône et du Rhône), elle produira 7 j / 7 et se fournira en matières premières en provenance de Grèce, Espagne et Turquie après avoir transité par Marseille ou Toulon (?), à raison de 240 000 T/an ! Elle occupera 3 hectares de terrain, coûtera 20 millions d'euros et prévoit la création de 30 emplois locaux et 30 emplois indirects. Le conditionnement du produit fini se fera pour les 1/3 en sac et pour les 2/3 en citerne. Les travaux devraient débuter fin 2017 pour une ouverture prévisionnelle début 2019. Cette construction répond bien évidemment aux normes anti bruit et anti-pollution.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'implantation de cette usine sur Epervans.

## 4. **Maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle périscolaire – Avenant au contrat – 2ème demande**

Pour faire suite à notre rejet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle périscolaire, le maître d'œuvre sollicite le conseil pour réétudier la situation avec les éléments de réponse qu'il apporte dans un nouveau courrier. Il maintient ainsi sa demande d'avenant lui permettant de réviser ses honoraires pour la somme de 4 248 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reste sur sa position initiale et n'autorise pas la signature de l'avenant sollicité, malgré le nouvel argumentaire estimé peu convaincant.

## 5. **Vœux sur le financement des transports suite transfert compétences Département – Région**

Monsieur DEBRAS revient sur la demande du président du Conseil Départemental, André ACCARY, qui interpelle la collectivité sur le financement des transports scolaires. Il avait été prévu que le transfert de compétences des transports du département à la région s'accompagne du financement qui allait avec puisque le département l'assumait en totalité (jusque-là, le service était gratuit pour les scolaires). Or, vraisemblablement, le vice-président de la région est revenu sur le principe du financement en annonçant qu'il y aurait une prise en charge financière des familles via le ticket modérateur (paiement des frais de dossier). Il s'agirait d'un double paiement pour les familles : tout d'abord, par le biais du transfert de compétences et ensuite, par le paiement du transport lui-même. Monsieur ACCARY demande donc de soutenir le département dans ce dossier.

Où cet exposé, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un vœu de soutien en faveur du département en demandant à la région de garantir le maintien de la gratuité des transports scolaires comme il s'y était formellement engagé.

## **COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES**

### **- Commission Sujets techniques** – Rapporteur H. LIEUTET

Cette réunion avait pour thème la réflexion sur les entrées d'agglomération ce qui de prime abord paraissait fort intéressant pour connaître le devenir des différents accès à la ville de Chalon. En fait la réflexion ne portait que sur la mise en place d'une hypothétique signalétique sur tout le pourtour du Grand Chalon informant la population qu'elle entrait sur son territoire.

Cette perspective a été loin de faire l'unanimité. Il a été mis en avant que les communes appartenant à la vallée des Vaux ont déjà des désignations particulières pour les secteurs de vigne et que cette signalétique supplémentaire risquait de créer une certaine ambiguïté ; ensuite, cette démarche était-elle vraiment

utile ? Pour finir, cette signalétique aura bien sûr un coût et pas des moindres, quand on connaît le coût d'un panneau de signalisation !

Aussi, les élus ont proposé d'apposer simplement des autocollants sur les panneaux d'entrée d'agglomération ce qui serait aussi lisible et moins coûteux, si toutefois, cette signalétique tenait vraiment à cœur du Grand Chalonnais.

- Comité territorial du SYDESL du 05 avril – Rapporteur D. REVILLOT

Le point sur : le déploiement des compteurs intelligents LINCKY en Saône-et-Loire ; la programmation des travaux 2017 pour un montant de 1.235 Millions d'€ ; attribution des contrôles des concessions en cours pour l'électricité au cabinet NALDEO LYON et pour celui du gaz au bureau d'études AEC PARIS, lequel cabinet s'est vu également attribué le contrôle du reversement de la taxe d'électricité ;

Renouvellement des modèles de cahier des charges afin de l'adapter aux nouvelles évolutions législatives et réglementaires et d'intégrer la transition énergétique et la préservation d'un équilibre contractuel ; lancement de nouvelles délégations de service public auprès des 6 communes retenues ;

Elargissement du groupement d'achat de fournitures gaz et électricité à la région Bourgogne – Franche Comté suite au franc succès rencontré sur la région Bourgogne ; déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'implantation de 14 bornes réparties sur le territoire départemental entre Chalonnais-sur-Saône (2 sites), Mâcon (3 sites), Cluny, Digoin, Le Creusot, Louhans, Marcigny, Montceau-les-Mines, Saint-Boil, Toulon-sur-Arroux et Verdun-sur-le-Doubs (1 site chacun) ;

Transformation des PCET (Plans Climat Energie Territoriaux) en PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) des inter-communautés pour lesquels le SYDESL propose une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Prévision d'un accompagnement des développeurs de projets en faveur du développement des énergies renouvelables par la mise en place d'une société d'économie mixte (SEM) qui suivrait les trois projets fondateurs actuels que sont la ferme photovoltaïque de Bissey-sous-Cruchaud, le réseau de chaleur de Pierre-de-Bresse et le barrage hydroélectrique de Saint-Igny-de-Roche ;

Généralisation du Système d'Information Géographique (SIG) et Géo référencement aux collectivités locales ; positionnement possible du SYDESL sur l'appel à projets visant à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion et l'implantation de pylônes de téléphonie mobile permettant de résorber les zones blanches.

Pour information, le SYDESL fêtera son 70<sup>ème</sup> anniversaire le 19 octobre prochain !

- Comité territorial du SYDESL du 16 mai – Rapporteur D. REVILLOT

Il a été demandé si la municipalité avait eu connaissance de problèmes de baisses de tension sur leur territoire car le SYDESL n'a pas les moyens de mesurer de telles données. Aucun retour en ce sens n'a été recueilli en mairie.

Précisions sur le poste en Vincelles qui est arrivé à saturation et qui ne pourra donc plus recevoir de nouveaux raccordements. Aussi, si de nouvelles constructions venaient à s'implanter, le SYDESL devra changer le transformateur.

- Commission accessibilité – Rapporteur J. F. LESSARD

Les élus de cette commission ont été conviés à la visite de la crèche construite il y a 2 ans sur la commune de Givry afin de réaliser un audit au niveau des différents postes dits accessibles pour le personnel et les parents qui y confient leurs enfants. Le but recherché par les services du Grand Chalonnais est de s'assurer que la future crèche qu'il doit construire vers Sainte-Marie puisse reproduire le bâtiment de Givry sans inquiétudes.

M. LIEUTET fait remarquer que c'est toujours le même handicap qui est représenté dans ce type de réunion, celui du handicap moteur avec des personnes en fauteuil roulant, mais jamais les trois autres : auditifs, visuels ou cognitifs. Pour M. LESSARD cela paraît normal car le seul handicap contraignant en matière d'architecture résulte des personnes à mobilité réduite, les autres handicaps ne donnant lieu, en fait, qu'à de la pose de signalétique (contraste de couleur, sonnettes, dalles podotactiles...).

- Correspondant défense – Rapporteur F. CHEVILLARD

Il y a été évoqué l'opération sentinelle et les axes de recherche pour les réservistes car les militaires qui s'engagent n'ont pas pour rôle de faire des rondes dans le cadre de cette opération sentinelle.

Présence de deux interlocuteurs du CERPA (Centre d'Etudes, Réserves et Partenariats de l'Armée de l'air) lesquels ont mis l'accent sur les recrutements effectués et l'ouverture de ceux-ci à tous les jeunes. Il est constaté que le recrutement en gendarmerie, quant à lui, fonctionne plutôt bien.

- Assemblée générale de la Croix Rouge – Section locale du chalonnais – Rapporteur F. DEBRAS

Il est rapporté que l'unité du chalonnais est la plus importante section de Bourgogne Franche-Comté et qu'elle regroupe 130 communes, 12 cantons, 150 adhérents et 150 bénévoles actifs.

Les actions développées sont le secourisme, bien sûr, mais aussi, les formations au secourisme ; l'aide alimentaire (319 familles ont pu bénéficier de bons pour des colis) ; l'accueil d'urgence sur appel du 115 qui prend en charge la personne et la dirige à l'abri soit vers les hôtels ou les chambres de l'association APAR. Cet accueil est réalisé par 4 vacataires qui assurent l'astreinte de 20 h à minuit en semaine ainsi que les jours fériés : les interventions ont lieu principalement sur Chalon et les communes de 1<sup>ère</sup> couronne.

La Croix Rouge propose aussi, depuis le 25 novembre 2016, un réseau VIF (Violences Intra-Familiale).

C'est également le SAMU social avec des sorties en période hivernale de novembre à mars et un nouveau dispositif de maraude de jour qui a pour mission la veille et le travail du lien social (899 rencontres effectuées par les équipes) ; l'aide à la mobilité par les convoyages pour transporter les personnes dépendantes pour leurs besoins personnels sur leur lieu de vacances ou pour des opérations ponctuelles soit à la demande des CCAS soit d'autres organismes ; l'aide vestimentaire avec la boutique « VESTIBOUTIQUE » installée sur Ouroux-sur-Saône (8 800 clients et 23 000 articles vendus issus des bornes de récupération mises en place sur les collectivités) ; l'action prison justice permettant l'accueil d'enfants de détenus lors de la fête des pères, l'organisation de goûters et la livraison de colis de Noël.

M. CHEVILLARD précise que la Croix Rouge est présente notamment pour la manifestation de « Chalon dans la rue » et effectivement les membres sont au top dans leurs actions.

Monsieur DEBRAS poursuit en expliquant que la Croix Rouge dispose également d'une cellule Croix Rouge jeunesse un peu comme les sapeurs-pompiers pour recruter depuis le plus jeune âge.

Il ajoute que sur la région Bourgogne Franche-Comté, la Croix Rouge compte 3 000 salariés car elle fait le grand écart entre la petite enfance (avec des crèches) et l'EHPAD en passant par des centres hospitaliers (tel MARDOR) ou les maisons de retraite !

Mme CRELIER demande si la Croix Blanche a les mêmes missions ? M. CHEVILLARD répond par l'affirmative à la différence près que la Croix Rouge à l'avantage de pouvoir déplacer les victimes car elle dispose de bien plus de matériels.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle que le SIVU a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de secours qui va lui permettre de restituer l'ancien camion BOXER mis à disposition par la municipalité au syndicat lors de sa création. Il est expliqué que M. CHEVILLARD, Chef de corps du Centre de Première Intervention (CPI) du SIVU, a trouvé à revendre ce camion à la municipalité de Saint-Loup-Géanges pour la somme de 2 500 €. Monsieur DEBRAS souhaite donc savoir si le Conseil Municipal l'autorise à céder ce BOXER pour la somme convenue sachant que l'agencement de ce véhicule ne permet pas d'autres utilisations que celles dédiées aux secours.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule BOXER à la collectivité de Saint-Loup-Géanges pour la somme de 2 500 €.

- Le point sur les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) – Rapporteur J. CRELIER

Celle-ci rappelle qu'avec la mise en place des NAP, les enfants ont désormais des semaines de 4.5 jours avec le mercredi matin et que l'éventuelle suppression de ces activités périscolaires permettrait à l'enseignement du mercredi matin de repasser au jeudi après-midi : les élèves auraient à nouveau leur mercredi matin pour se reposer.

Selon les différents projets de décrets, l'appréciation de l'abandon des NAP pourrait être opérationnelle dès la rentrée scolaire 2017/2018 et serait laissé au libre arbitrage des communes. Mme BAILLY, qui souhaitait pouvoir revenir à la semaine de 4 jours, a demandé l'avis de Mme CRELIER sur la question en précisant que les parents d'élèves sollicitaient également ce retour aux 4 jours d'enseignement. Aussi, dans la mesure où cette décision ferait consensus entre les parents d'élèves et les institutrices, Mme CRELIER ne voyait pas de raison de s'y opposer.

- M. LESSARD informe les élus que la grille de la fontaine miraculeuse a été dégonflée (photos à l'appui) et que cela représente un danger potentiel pour les enfants. M. LIEUTET en fera part à M. BEZY dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire

**F. DEBRAS**